



Ville de Vernon
EN NORMANDIE



Saint-Marcel

Communiqué de presse

Saint-Marcel et Vernon, le jeudi 13 février 2025

Maintien du Service des Impôts des Particuliers sur le territoire

Dans le cadre des événements qui ont marqué notre pays en 2023, la commune de Vernon a subi l'incendie criminel du bâtiment qui abritait le Service des Impôts des Particuliers (SIP). Cet incendie a entraîné une installation temporaire des agents des finances publiques en mairie de Saint-Marcel d'une part et au Campus de l'Espace d'autre part. Cette solution a garanti la stricte continuité du service public, mais elle n'était pas pérenne. Elle a fait naître la crainte d'une délocalisation des services fiscaux hors de notre bassin de vie.

Nous saluons aujourd'hui avec satisfaction la décision prise par l'Etat de maintenir ce service public sur notre territoire. L'ensemble des agents du Service des Impôts des Particuliers a vocation à intégrer des locaux situés rue Jules Ferry, à Saint-Marcel.

Cette décision, fruit de négociations des autorités locales et nationales, garantit la continuité d'un service essentiel à la vie économique et sociale de notre territoire. Elle témoigne de la volonté de préserver un service public de proximité, au bénéfice des habitants et des entreprises.

Dans le contexte d'incertitudes budgétaires de ces derniers mois, ce choix est un signal fort de stabilité et de confiance. Elle permet de pérenniser pour les citoyens un accompagnement de qualité dans leurs démarches fiscales et administratives, et contribue à la dynamique économique locale.

Nous tenons à remercier l'Etat et l'ensemble des acteurs ayant œuvré pour ce maintien.

Nous restons pleinement engagés pour soutenir et renforcer les services publics sur notre territoire, convaincus qu'ils sont des piliers essentiels de la cohésion et du développement local.

François Ouzilleau
Maire de Vernon

Hervé Podraza
Maire de St Marcel